

RICHTER

CANADA
Province de Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-053830-184
No dossier : 41-2332458

Avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic (alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)

**Dans l'affaire de la faillite de
Uniformes Sauvé Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Un bordereau de dividende définitif a été préparé. Annexées au présent avis se trouvent une copie de l'état définitif des recettes et des débours taxé et une copie du bordereau de dividende.
2. Le dividende sera payé après l'expiration des 15 jours suivant la date d'expédition du présent avis.
3. Un avis d'opposition à l'état définitif et au bordereau de dividende doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bur. 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 avant le 12 septembre 2019 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
4. Le soussigné s'adressera au tribunal le 11 octobre 2019 à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'affaire susmentionnée.
5. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bur. 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 28 octobre 2019, à Montréal en la province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc
Syndic autorisé en insolvabilité

Par :


Olivier Benoit, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.908.3796 / 1.866.595.9751
F. 514.934.8603

Richter Groupe Conseil Inc.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English – Over)

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
 NO DE COUR : 500-11-053830-184
 NO DE DOSSIER : 41-2332458

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE UNIFORMES SAUVÉ INC., personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 4435 boul. des Grandes-Prairies, Montréal, Québec, H1R 3N4

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC

RECETTES	Total
1. Dépôt tierce partie	127,761.03 \$
2. Petites caisses	5,688.75
3. Vente des actifs en bloc	172,670.29
4. Remboursement des dépenses	139,113.16
5. Remboursement	
a) Remise de dépôts	5,046.08
b) Remboursement de TPS pré-faillite	3,588.77
c) Remboursement DAS pré-faillite	31,974.69
6. Taxes	40,609.54
a) TPS perçues	15,589.17
b) TVQ perçues	31,100.17
c) Remboursement TPS	-
d) Remboursement TVQ	10,939.91
7. Intérêts	57,629.25
	1,537.30
TOTAL DES RECETTES	545,009.32
DÉBOURS	
8. Frais payés	
a) À la cour	150.00
9. Avis de faillite et de la première assemblée des créanciers	
a) À 189 créanciers	340.20
b) Timbres-poste	334.73
c) Annonce dans le journal local	254.47
10. Avis de dividende définitif et de la demande de libération du syndic	929.40
a) À 36 créanciers	54.00
b) Timbres-poste	72.00
11. Frais bancaires	126.00
12. Prise de possession	181.06
13. Divers syndic	11,729.08
14. Salaires et vacances des employés	1,310.78
15. Avance au syndic à l'avis d'intention	102,839.78
16. Dépenses d'exploitation	150.00
a) Loyer	134,365.97
b) Électricité	12,656.48
c) Gaz et huile à chauffage	2,609.89
d) Téléphone et internet	8,178.74
e) Service de sécurité	191.77
f) Assurances	7,202.44
g) Employés contractuels	10,800.74
TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX	176,006.03
	293,422.13

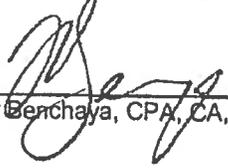
**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE UNIFORMES SAUVÉ INC.
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

17. Taxes			
a) CTI		12,162.13	
b) RTI		24,278.36	
c) Remise de TPS		8,903.21	
d) Remise de TVQ		17,761.72	63,105.42
18. Rémunération du syndic			68,656.25
19. Honoraires légaux			2,500.00
TOTAL DES DÉBOURS			427,683.80
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION			117,325.52 \$
DISTRIBUTION			
20. PRÉLÈVEMENTS			5,866.28
21. RÉCLAMATIONS			
a) Créanciers garantis			
Réclamations prouvées	682,138.85		
Dividende brut		17%	117,325.52
Moins : prélèvements			(5,866.28)
			111,459.24
			117,325.52 \$
22. FONDS DISPONIBLES APRÈS DISTRIBUTION			0.00 \$

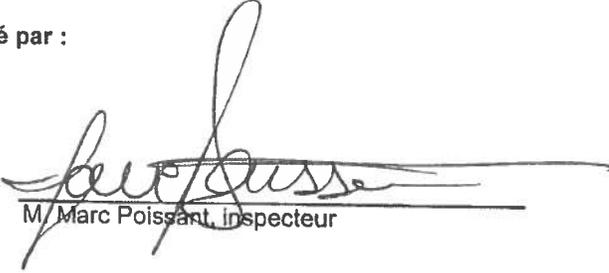
Note 1 : Le 11 janvier 2018, Uniformes Sauvé Inc. (« Société ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l'« Avis »). La Société, avec l'aide de Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter »), a sollicité des offres visant à vendre la Société ou ses actifs dans le cadre d'un processus formel. Suite à ce processus formel, aucune offre permettant de conclure une transaction n'a été reçue et aucune proposition n'a donc pu être déposée dans les 30 jours suivant la date du dépôt de l'Avis.

Par conséquent, le 12 février 2018, la Société a fait cession de ses biens et Richter a été nommé syndic à la faillite de la Société.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité


Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, SAI

Approuvé par :


M. Marc Poissant, inspecteur


M. Julio Macedo, inspecteur


M. Pierre Bovet, inspecteur

District of Quebec
 Division No. 01 - Montréal
 Court No. 500-11-053830-184
 Estate No. 41-2332458

DIVIDEND SHEET
 In the Matter of the Bankruptcy of
 Uniformes Sauvé Inc.
 Of the City of Montréal
 In the Province of Québec

Date declared: August 27, 2019

	Claim \$	Total		Interim Payment \$	Current			
		Dividend \$	Levy \$		Payment \$	Dividend \$	Levy \$	Payment \$
Secured								
PLACEMENTS BOVET INC	682,138.85	117,325.52	5,866.28	111,459.24	106,875.00	4,825.52	241.28	4,584.24
Total:	682,138.85	117,325.52	5,866.28	111,459.24	106,875.00	4,825.52	241.28	4,584.24
Grand Totals:	<u>682,138.85</u>	<u>117,325.52</u>	<u>5,866.28</u>	<u>111,459.24</u>	<u>106,875.00</u>	<u>4,825.52</u>	<u>241.28</u>	<u>4,584.24</u>

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-053830-184
No dossier : 41-2332458

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
Uniformes Sauvé Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

293 422.13

\$.

ainsi que sa rémunération à la somme de 68 656.25 \$.

Daté le 27 août 2019, à Montréal en la province de Québec.

ME JULIE BÉGIN (S)

REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, LIT
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO DE COUR : 500-11-053830-184
NO DE DOSSIER : 41-2332458

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE UNIFORMES SAUVÉ INC.,
personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 4435 boul. des Grandes-Prairies, Montréal,
Québec, H1R 3N4

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC

	Total
RECETTES	
1. Avances de fonds de la débitrice pour le paiement des honoraires et débours	39,954.44 \$
2. Avances de fonds du syndic pour couvrir le paiement des débours	150.00
TOTAL DES RECETTES	40,104.44
DÉBOURS	
3. Frais payés	
a) Au séquestre officiel	150.00
4. Avis de l'intention de faire une proposition	
a) À 205 créanciers	249.60
b) Timbres-poste	366.95
TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC	766.55
5. Taxes	
a) CTI	1,737.53
b) RTI	3,466.36
c) Remise de TPS	-
d) Remise de TVQ	-
6. Rémunération du syndic à l'avis d'intention de faire une proposition	5,203.89
TOTAL DES DÉBOURS	34,134.00
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION	40,104.44
	- \$

Note 1 : Le 11 janvier 2018, Uniformes Sauvé Inc. (« Société ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l'« Avis »). La Société, avec l'aide de Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter »), a sollicité des offres visant à vendre la Société ou ses actifs dans le cadre d'un processus formel. Suite à ce processus formel, aucune offre permettant de conclure une transaction n'a été reçue et aucune proposition n'a donc pu être déposée dans les 30 jours suivant la date du dépôt de l'Avis.

Par conséquent, le 12 février 2018, la Société a fait cession de ses biens et Richter a été nommé syndic à la faillite de la Société.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, SAT

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-053830-184
No dossier : 41-2332458

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la proposition de
Uniformes Sauvé Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

766.55

\$,

ainsi que sa rémunération à la somme de 34 134.⁰⁰ \$.

Daté le 27 août 2019, à MTL en la province de Québec.

ME JULIE BÉGIN

(S)

REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, LIT
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603